

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-002794 / 88653545
Arge Tunnel Visp Los 6583, 1950 Sion
Avancement à l'explosif et déconstruction de cintres (métal) dans la galerie pilote
Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1
relative à la loi sur le travail (OLT 1)
30 H
01.01.2015–31.12.2015 (Nouveau permis)
- 14-002757 / 40719732
Universo S.A., 2300 La Chaux-de-Fonds
Lignes Appliquées – Secteur Diamantage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H, 12 F
01.11.2014–31.10.2017 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-002716 / 70380425
Taillens SA Boulangerie – Pâtisserie & Tea-Room Salon de the,
3963 Crans-Montana
Production
Besoin particulier de consommation
32 H, 2 F
01.04.2014–31.03.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 14-002791 / 51939599
Ceramaret SA, 2014 Bôle
Atelier «Mise en forme»: décharger et charger les fours
Processus de production concernée par l'annexe de l'ordonnance 1
relative à la loi sur le travail (OLT 1)
2 H
01.12.2014–30.11.2017 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

21 octobre 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail